

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DON POUR L'ELABORATION D'UN PROJET.

1. Intitulé du projet	Renforcement des capacités de la CCIB dans la gestion des normes SPS pour la promotion des exportations béninoises
2. Gouvernement ou organisation publique ou privée demandeur	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB)
3. Gouvernement ou organisation participant	Ministère de l'Industrie du Commerce et de la Promotion de l'Emploi du Bénin
4. Objectif du projet <small>Décrire dans leurs grandes lignes les objectifs du projet proposé. Joindre une description du contexte et de la justification.</small>	Voir annexe I
5. Activités liées à l'élaboration du projet <small>Décrire par quels moyens la proposition de projet sera élaborée, par exemple activité interne, étude par un expert-conseil, etc.</small>	Voir annexe II
6. Coopération secteur privé -secteur public <small>Décrire le rôle que jouera éventuellement le secteur privé dans l'élaboration du projet.</small>	Voir annexe III
7. Institutions partenaires participantes <small>Le cas échéant, identifier les institutions partenaires du MENDC participants et décrire la nature de leur participation.</small>	Voir annexe IV
8. Ressources affectées à l'élaboration du projet <small>Préciser le coût total de l'élaboration de la proposition de projet (maximum 20 000 dollars EU). Joindre la ventilation des utilisations envisagées des fonds.</small>	Voir annexe V
9. Contribution autres que celles du MENDC <small>Le cas échéant, préciser toutes contributions financière attendues de sources autres que le MENDC</small>	<ul style="list-style-type: none"> - CCIB - Ministère de l'industrie - ATEP (1) - ADEx (2) - Ministère de l'agriculture - Ministère de la santé
10. Calendrier <small>Indiquer les dates proposées de début et de fin (la durée de la phase préparatoire d'un projet ne doit pas dépasser six mois ?).</small>	Voir annexe VI

ANNEXE I

A. Objectif du projet

1. Renforcer les capacités techniques de la CCIB
2. Formation du personnel
3. Faciliter et Promouvoir les exportations
4. Améliorer le niveau social et économique des populations
5. Améliorer le partenariat avec les autres structures partenaires nationales et internationales
6. Organiser l'assistance aux opérateurs économiques, aux producteurs et aux exportations
7. Identifier plus facilement les problèmes rencontrés
8. Faciliter l'intégration régionale et internationale dans la perspective du libre échange (mondialisation)
9. Mieux profiter des préférences bilatérales (AGOA- APE) et multilatérales pour une meilleure intégration au commerce mondial
10. Organiser des séminaires d'information sur les SPS
11. Rendre plus accessible l'assistance aux exportateurs béninois

B. Contexte et justification

Dans une déclaration conjointe présentée à la Conférence ministérielle de Doha, en novembre 2001, les Chefs de secrétariat de la Banque mondiale, de l'OMC, de l'OIE, de la FAO et de l'OMS se sont engagés à œuvrer ensemble pour aider les pays en développement à participer plus pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes SPS internationales. Selon des études de la Banque mondiale, les exportations de l'Afrique pourraient dépasser 1 milliard de dollars par an à l'exportation de fruits à coque, de fruits secs, de viande et d'autres produits agricoles si les pays africains participaient à l'élaboration des normes internationales, et appliquaient ces règles.

Plus de 80% des Membres de l'OMC sont des pays en développement ; au Bénin, les produits de la pêche ont subi un grand coup lors de l'auto suspension des exportations vers l'Union Européenne à cause du non respect des mesures sanitaires ce qui a fait perdre plusieurs millions de dollars aux industries affectées et a affecté des milliers de travailleurs engagés dans la filière.

Par ailleurs, la non maîtrise des normes SPS a mis en échec la filière ananas en particulier et la filière agro-alimentaire en général qui ont profité dans les années 90 d'une certaine embellie.

Ce projet permettra donc d'éviter dans un premier aspect que les produits qui sont engagés dans l'exportation et qui constituent des piliers de l'économie ne soient ainsi affectés par des barrières non tarifaires.

Le projet permettra en outre de prévenir de telles situations et favorisera la diversification des produits béninois sur le marché international.

Il permettra entre autre un meilleur relais avec les structures en charge des normes SPS au niveau international et servira de pôle d'alerte et d'information sur les nouvelles normes SPS les opérateurs économiques béninois ; un site Internet devra être réalisé en conséquence ; la consultation du site et l'analyse des messages reçus permettront d'évaluer le niveau d'intérêt qu'y porteront les opérateurs économiques béninois.

De plus, le projet à développer viendra en appui aux programmes existants pour de meilleurs résultats notamment le Programme Intégré Conjoint d'Assistance à certains pays moins avancés et autres pays africains (JITAP).

Ce programme comme il l'a été ci-dessus mentionné dans les objectifs permettra aussi aux opérateurs économiques béninois de mieux profiter des préférences commerciales bilatérales (l'AGOA et l'Accord de Partenariat Economique ACP/UE) et multilatérales (OMC) pour une meilleure intégration au commerce mondial.

Notons par ailleurs que le programme qualité UEMOA grâce auquel le Bénin a pu résoudre le problème de l'auto suspension se verra ainsi utilement relayé.

1. Présentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB).

Créée le 12 avril 1908, la **Chambre de Commerce** devenue **Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin** depuis avril 1962, est un établissement public qui jouit de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Placée sous la tutelle du Ministère chargé du Commerce, elle est gérée par des Elus Consulaires regroupant tous les opérateurs économiques du Bénin.

Elle a pour missions de :

- Représenter, protéger, assurer et défendre les intérêts des opérateurs économiques auprès des pouvoirs publics, des Institutions privées nationales et des organismes extérieurs;
- Donner des avis et renseignements à l'administration sur les questions intéressant la vie économique;
- Agir auprès du Gouvernement sur toutes les questions visant l'amélioration des conditions de travail des opérateurs économiques et l'accroissement de la prospérité;
- Participer aux travaux des Institutions publiques et parapubliques dont les délibérations sont susceptibles de revêtir un caractère économique et social.

Les activités de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) couvrent l'ensemble du territoire national ; l'impact du projet pourra également être mesuré à l'intérieur du pays par l'étude qui sera

faite de la quantité et de la variétés des exportations, car soulignons que certaines régions du pays se spécialisent dans une culture précise. Le siège de la CCIB est à Cotonou.

2. Justification du projet

Durant la réunion ministérielle de l'OUA tenue à Tunis en octobre 1994, les Ministres africains du commerce ont lancé un appel à la communauté internationale pour les assister à renforcer leurs capacités nationales pour mieux:

- Participer à l'Organisation mondiale du commerce;
- S'intégrer dans le nouveau Système Commercial Multilatéral (SCM);
- Tirer avantage des nouvelles opportunités commerciales créées par la globalisation des marchés mondiaux

Participer à l'OMC c'est pouvoir participer au commerce international, hors, il est clair que le commerce international est soumis en ce qui concerne tous les produits au respect des normes sanitaires et phytosanitaires. Etant donné que les normes SPS sont de jours en jours plus nombreuses et diversifiées, il est important d'avoir un check point pour les recueillir les analyser, assurer la coordination de l'information avec les autres pays et assurer également l'accessibilité de cette information au niveau de tous les opérateurs économiques béninois qui y seront intéressés.

La CCIB représentant les Opérateurs économiques béninois et étant la figure de proue de la promotion économique, a identifié dans sa faible capacité de gestion des normes SPS un obstacle évident à la promotion des exportations. Eu égard à ce qui précède il est important de développer un programme pour palier à cette insuffisance ; c'est ce qui justifie le projet que nous présentons.

ANNEXES II : Les activités liées à l'élaboration du projet.

- 1) Faire l'état des lieux à la CCIB
- 2) Recruter une expertise dans le domaine
- 3) Elaborer la proposition de projet (nous élaborons ici une maquette qui met en exergue les grandes lignes)
- 4) Proposer un organigramme
- 5) Evaluer financièrement le coût du projet

Le point 1 sera fait par la CCIB, il s'agira :

a) Au niveau du personnel

- Identifier le personnel au niveau central (Cotonou) et dans les départements qui aurait été affecté déjà à un projet similaire,
- Faire un point sur les aptitudes dudit personnel,
- Evaluer les besoins (personnel additif, matériels et autre logistique.)
- Créer le secrétariat du projet qui aura pour tâche essentielle d'être la cheville ouvrière de la préparation du dit projet et travaillera en collaboration avec les experts, le personnel des départements et toute autre personne extérieure.
- Définir clairement les attributions dudit personnel et évaluer toute incidence financière sur leur traitement

b) Au niveau des institutions et organismes partenaires

- Etablir un contact sur la question avec le ministère de tutelle
- Relever toute les structures nationales, régionales ou supra régionales dont l'action aura une quelconque incidence sur le projet

Le point 2 sera à la charge de la CCIB

Les points 3 et 4 seront à la charge du cabinet retenu avec avis de la CCIB.

Le point 5 sera élaboré par la CCIB en terme de prévisions et le complément pour l'élaboration de la proposition sera fait par l'expert ou le cabinet retenu

ANNEXE III : Coopération secteur privé secteur public.

Le secteur privé représenté par la CCIB a la charge de l'élaboration du projet. Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la promotion de l'emploi à travers ses institutions spécialisées, les autres ministères seront également intégré au processus (Ministère de la santé, Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et des Pêches) délégueront chacun un représentant qualifié afin de suivre l'équipe chargée d'élaborer le projet, il donneront un avis consultatif.

La coopération secteur privé secteur public sera plus visible dans l'organigramme et la mise en œuvre du projet.

Annexe IV : les institutions partenaires

- La FAO
- L'OIE
- Le Codex Alimentarius

Les institutions partenaires ci-dessus auront essentiellement un rôle d'assistance à l'élaboration du projet ; leur assistance couvrira les domaines de l'information, de l'analyse et suivant les cas et si possible le financement.

Annexe V : Les ressources affectées à l'élaboration du projet

Désignation	Prix/Unitaire	Observations	Total (dollar US)
Moyens matériels	-- -- -- -- --	- Bureautique - Transport - Hébergement - Restauration - communication	6 000
Moyens techniques	-- --	- Expertise - Autres	5 000 1 400
Traitements		<u>Perdiems</u> : - Secrétariat - Personnel de soutien - Autres	7 000
TOTAL			19 400

Budget arrêté à la somme de *dix neuf mille quatre cent dollars* USD

Annexe VI- Calendrier

Activités	Date de démarrage	Date de fin	Durée
Etats des lieux à la CCIB au siège et dans les départements	Mai 2006	Juin 2006	1 mois
Elaboration des TDR et Recrutement d'une expertise	Juin 2006	Juillet 2006	1 mois
Elaboration du projet	Juillet 2006	Août 2006	2 mois
Réception, analyse, amendement, avis et transmission	Août 2006	Septembre 2006	1 Mois
TOTAL			5 mois

Le temps total pour l'élaboration de la proposition de projet est estimé à cinq (05) mois.

ATEP (1) = Association des Transformateurs et Exportateurs de Produits de pêche.

ADEx (2) = Association pour le Développement des Exportations.